



LABO 9081

BRUNISSAGE A TEMPERATURE AMBIANTE DU FER ET DE L'ACIER

■ PROPRIETES

Le procédé de brunissage à température ambiante est une succession simple de trempés, qui peut-être réalisée dans tous les ateliers. Ce procédé ne modifie pas le dimensionnel des pièces et permet d'obtenir une coloration noire uniforme sur les surfaces usinées, les filetages, dans les trous aveugles, etc...

Le brunissage est obtenu par une conversion chimique de la surface. Le procédé se compose d'un dégraissage, d'un éventuel picklage acide et du brunissage. La protection à la corrosion est apportée par une immersion finale dans de l'huile repousseur d'eau.

■ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	Liquide
Couleur.....	bleu
Densité	1.02 +/-0.01
Odeur	néant
Solubilité	Totale
pH	3 +/-0.5

■ MODE OPERATOIRE

Une ligne typique de brunissage est configurée comme suit :

- 1°) Dégraissage de la pièce par un dégraissant – labo 7075 à 20 %.
Temps d'immersion 15 minutes.
- 2°) Rinçage à l'eau.
- 3°) Picklage de la pièce.
- 4°) Rinçage à l'eau claire.
- 5°) Brunissage de la pièce pendant 1 minute dans le produit pur (labo 9081).
- 6°) Rinçage à l'eau claire.
- 7°) trempage du produit dans un bain d'huile de protection.

■ PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Nocif encas d'ingestion ou d'inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible d'induire des anomalies génétiques (en cas d'ingestion). Peut provoquer le cancer (en cas d'ingestion). Peut nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Recueillir le produit répandu. Garder sous clef. Eliminer ce

produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux. Tenir hors de portée des enfants.

■ **TRANSPORT**

Soumis à réglementation : ONU 3287, groupe II ; – Classe 6.1

NOTA : les informations mentionnées sur cette fiche technique sont données à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité de fabricant.

En raison de nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, nos produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier.

Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux.